



Probleme avec l ancien locataire

Par **tisamoce**, le **18/07/2008 à 16:42**

Bonjour, cela fait maintenant 2 mois que j'ai amenager dans une maison en location avec une cuve a fioul... L' ancien locataire me demande de lui régler la quantité de fioul qui rester... En sachant que je ne lui ai rien demander et cela aurait été plus facile pour moi si elle avait été vide...Abonnement plus rapidernDonc suis je obliger de le régler... Et a quel sanction je m' expose...rnMerci beaucoup de votre aide

Par **coolover**, le **20/07/2008 à 03:16**

Il n'y a aucun texte de loi qui t'oblige à rembourser l'ancien locataire : tu n'as aucun lien juridique avec lui mais seulement avec ton bailleur.rnC'est d'ailleurs à ton bailleur qu'il a laissé la cuve à fioul pleine, et non à toi.rnrnPar conséquent, tu peux gentiment l'inviter à se rapprocher de son bailleur pour régler ce problème et qu'en aucun cas tu ne t'es engagé à lui réglé le surplus de fioul.rnrnD'ailleurs, qu'est ce qui te prouve qu'il a bien laissé un surplus....

Par **tisamoce**, le **20/07/2008 à 11:21**

merci beaucoup...je suis rassuré...Bonne journée